

**RAPPORT**  
**N° 2017/O1/058**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2017**

**REUNION DES 30 ET 31 MARS 2017**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION  
DE L'ECLAIRAGE PUBLICS DES ROUTES TERRITORIALES  
DE CORSE-DU-SUD**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION



## MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES ROUTES TERRITORIALES DE CORSE-DU-SUD

### Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché à passer avec le groupement Raffalli TP - Energie Industrielle Corse.

#### I- PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION

La consultation avait pour objet les travaux d'entretien et de rénovation de l'éclairage public des routes territoriales de Corse-du-Sud.

La procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été lancée le 28 septembre 2016. Elle a fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants : au BOAMP et au JOUE.

Trois (3) offres ont été réceptionnées à l'issue de la consultation, déclarées recevables et analysées.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 janvier 2017 et a décidé d'attribuer le marché «travaux d'entretien et de rénovation de l'éclairage public des Routes Territoriales de Corse-du-Sud » au groupement Raffalli TP / Energie Industrielle Corse qui présentait l'offre la moins et la mieux disante.

Les principales clauses du marché sont les suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot	Par période	
	Montant minimum	Montant maximum
unique	30 000,00	150 000,00

- Le marché est reconductible 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans.

#### II- CONCLUSION

En conclusion, je vous propose de m'autoriser à signer et à exécuter le marché avec le groupement Raffalli TP - Energie Industrielle Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN  
ET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES ROUTES TERRITORIALES  
DE CORSE-DU-SUD, LOT UNIQUE, A PASSER  
AVEC LE GROUPEMENT RAFFALLI TP / ENERGIE INDUSTRIELLE CORSE**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,  
**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le présent marché avec le groupement Raffalli TP / Energie Industrielle Corse.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI